



Quel type de plainte après une agression?

Par **pins34**, le **11/04/2009 à 18:46**

Bonjour, j'aurais souhaité savoir quel type de plainte faut-il déposer suite à une agression avec un panneau publicitaire en métal sur une personne de 62 ans entraînant une perte de connaissance de 20/25 mn avec multiples fractures (sinus, nez, crâne ...) et si on peut y ajouter une autre plainte pour non assistance à personne en danger ; la personne agressée est toujours hospitalisée en attente de résultats de scanner pour une opération maxillo faciale

Par **citoyenalpha**, le **11/04/2009 à 22:07**

Bonjour, si il ne résulte pas des violences une infirmité permanente le code pénal prévoit en ses articles 222-11 et 222-12 que : [citation] Les violences ayant entraîné une incapacité totale de travail pendant plus de huit jours sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. L'infraction définie à l'article 222-11 est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende lorsqu'elle est commise : 1° Sur un mineur de quinze ans ; 2° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de son auteur ; /citation] Restant à votre disposition

Par **pins34**, le **12/04/2009 à 09:21**

bonjour et merci de vos éclaircissement rapide et précis. je voudrais apporter quelques précisions sur les faits car il me semble que des erreurs de procédures ont été omises : en effet suite à l'agression les services de la police nationale n'ont pas interpellé l'agresseur, il

aura fallu que je rappelle ces derniers personnellement 1h30 après les faits en menaçant de le "tuer".résultat de l'opération il m'ont embarqué moi et non lui dans un premier temps ,ce n'est qu'avant de monter dans leur voiture que l'aberration m'a fait sortir de mes gongs et ou j'ai exigé de leur part et de manière agressive qu'il l'interpelle également.rnma question est donc:est-ce normal qu'après une telle agression ,il n'y eu aucune interpellation,test alcoolémie,prise de sang,car l'agresseur est connu de leurs service pour des faits de stupéfiants?rncordialement et encore merci d'avance